



CHALLENGE TAR

Samedi 09 et Dimanche 10 Novembre 2019

TS 16 AUSSAC VADALLE

Règlement Intérieur

Le Challenge TAR (ex TOTO) armes réglementaires s'inspire du règlement TAR, toutefois pour plus de convivialité nous y avons apporté des modifications.

. Concernant le règlement général des épreuves, se référer au règlement TAR FFTir 2018-2019.

. Rappel des épreuves proposées :

- *830 et 832 (pistolet/revolver),
- *831 (vitesse militaire armes de poing)
- *820 (carabine training 22lr)
- *821 (carabine semi-auto 22 lr)
- *810 (F.R.M.)
- *815 et 816 (F.S.A. petit et gros calibre)
- *812 (F.M.)

.Les modifications apportées au règlement TAR par nos soins sont les suivantes:

*Seront tolérées sur le pas de tir toutes les armes réglementaires à cartouches métalliques en service dans les armées et les services de police de toutes nationalités confondues.

*Ces armes devront avoir été en dotation de 1874 à nos jours.

.Repas sur réservation possible. Si vous ne souhaitez pas prendre de formule repas , les paniers pique-nique sont autorisés.

.Les tarifs sont les suivants:

*Inscription Challenge, la première épreuve = 7 €

*Les autres épreuves = 5€ / épreuves

Date limite d'inscription au 03 novembre 2019

*Repas du Samedi 06 midi : 15€

Dimanche midi : 15€

Réservation jusqu'au 08 Octobre 2019.

En espérant vous retrouver très nombreux pour partager ce moment avec nous...

La Team T.A.R. TS 16